

**CONSEIL MUNICIPAL  
VENDREDI 27 NOVEMBRE 2020  
COMPTE RENDU**

**PRÉSENTS** : Pascal PONCET, Jean Paul ROYER, Dominique VIETTI, Michel COMPAGNAT, Colette MELON, Michaël DAUSSY, Nathalie OSSEDAT, Dominique SCIANDRONE, Céline VALLAS, Antoine CHAMOURET, Clément MOISSONNIER, Urielle GONARD, Cyril EPINAT

**ABSENTE EXCUSÉE** : Emmanuelle BARLERIN (procuration donnée à Pascal PONCET)

**ABSENTE** : Solange PERRIER

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Clément MOISSONNIER

-----

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal en date du 30 octobre 2020

**1/ ATTRIBUTION TERRAINS SUCCESSION RATHIER SUITE À PROPOSITION A LA DDFIP  
MAÎTRISE FONCIERE EN PERIPHERIE DE LA STATION DE PRETRAITEMENT DE LA  
FROMAGERIE**

- Monsieur le maire informe l'assemblée municipale que la DDFIP (finances publiques) a retenu la proposition faite par la commune dans le cadre de la mise en vente des terrains de la succession vacante de Léonie RATHIER (1 lot constitué de 2 parcelles / cf conseil du 06 novembre dernier).

La commune devient ainsi propriétaire des parcelles AB 405 et AE 228 d'une superficie respective de 25 a 35 ca et de 18 a 21 ca pour un montant total de 6 900 euros.

Pour rappel, il s'agit d'une parcelle surplombant la rue de Vichy sous le quartier du Château et d'une parcelle jouxtant la réserve d'eau « du Verdillé ».

- Pascal PONCET rappelle également le projet de réserve foncière à la périphérie des installations de prétraitement des effluents de la Fromagerie du Pays d'Urfé. Il a obtenu l'accord des propriétaires concernés, du locataire et un rendez-vous a été pris pour un bornage début décembre.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer tous les documents afférents à ces acquisitions.

**2/ PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)**

Monsieur le maire rappelle la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage confiée à François MERCIER afin de consulter les bureaux d'études qui seront en charge, aux côtés de la commune, d'élaborer le PLU.

Monsieur MERCIER préconise une consultation en 3 lots séparés pour :

- urbanisme règlementaire et zonage
- diagnostic assainissement
- diagnostic environnemental

Cette procédure serait plus favorable à la commune en matière de coût et plus adaptée au milieu économique en charge de ces sujets.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à lancer la consultation sur la base des trois lots indiqués ci-dessus.

Clément MOISSONNIER demande si une « commission PLU » sera créée. Pascal PONCET explique que, compte tenu de l'importance du dossier, du nombre d'institutions à consulter, du nombre de partenaires, de la sensibilité du sujet, ce dossier devra être traité avec la participation du plus grand nombre d'élus possible.

### **3/ PROJET CONSEIL DEPARTEMENTAL POUR CENTRE TECHNIQUE DE ST JUST**

Monsieur le maire informe l'assemblée municipale du projet du Conseil Départemental déjà abordé avec les responsables départementaux lors du précédent mandat et relatif à réhabilitation et à la restructuration totale du site existant sur la commune à « la Gare ».

Pascal PONCET indique avoir proposé au conseil Départemental une nouvelle implantation sur la commune de sorte à libérer l'actuel tènement afin de l'affecter à l'extension de l'entreprise EXTRAT / VALLAS rencontrée sur le sujet. La toute proximité de l'actuel site du CD est en effet propice à l'extension souhaitée par l'entreprise.

Pascal PONCET propose au Conseil Départemental une implantation sur une partie de la parcelle communale située à proximité de la station d'épuration et du parking de la piscine (6 000 m<sup>2</sup>). Une intégration paysagère pourrait accompagner le projet doté d'un budget d'1,6 millions d'euros.

Une réunion sur site est programmée. Seront présents le maire et les élus référents, les représentants du Conseil Départemental et de la DDT.

Ce dossier est à suivre et rien n'est encore arrêté quant aux implantations évoquées.

### **4/ LOYER G2TOUT**

Monsieur le maire explique à l'assemblée municipale avoir été saisi par Mme et M. LIEVRE, locataires du bâtiment communal route de Roanne, dans le cadre de leur activité de brocante, pour un dégrèvement de loyer au regard de la crise sanitaire.

Compte tenu des incitations gouvernementales pour qu'un effort soit fait pour les loyers réglés par les entreprises, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de réduire le loyer des mois de novembre et décembre de 200.00 € les passant ainsi à 100.00 €.

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, le loyer sera à nouveau de 300.00 € mensuels.

### **5/ COVID 19**

#### **1/ Point sanitaire :**

La situation sanitaire confirme la tendance nationale sur le territoire de St Just en Chevalet : baisse des cas positifs.

À ce moment précis, le maire indique ne pas avoir reçu de déclinaison préfectorale de l'intervention de Monsieur le Président de la République.

Il indique encore qu'Emmanuelle BARLERIN a assisté cet après-midi à une visioconférence élus / Laurent WAUQUIEZ, Président de la Région Auvergne Rhône Alpes.

Le sujet : une campagne de tests massive devant être réalisée à l'approche des fêtes de fin d'année sur la région AURA mobilisant notamment les professionnels de santé qui œuvrent déjà sur le sujet. Une concertation étroite doit être mise en place pour que l'opération complexe fonctionne car elle concerne toutes les communes de l'ex canton. Le maire précise avoir eu un appel téléphonique sur le sujet du Conseiller Régional Raymond Vial.

Urielle GONARD demande à ce qu'un bref compte rendu de la visioconférence soit fait par mail à l'ensemble des élus du conseil municipal.

## **2/ Dépenses covid :**

Monsieur le maire explique la possibilité exceptionnelle de procéder à la reprise d'un excédent d'investissement en section de fonctionnement correspondant au montant total des dépenses affectées à la COVID 19 (produits d'entretien, achats de masques, plexiglas, etc...) afin de favoriser l'équilibre budgétaire selon la circulaire préfectorale en date du 24 août 2020.

Ce montant sera prélevé au compte 1068 pour être affecté au compte 7785 de la section de fonctionnement.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ces écritures comptables favorables à la bonne gestion de la crise.

## **3/ Soutien commerces et entreprises :**

Afin de soutenir le commerce local, la Communauté de Communes du Pays d'Urfé a créé une plateforme Clic and Collect. La commune diffusera largement cette information aux commerçants et aux administrés via notamment Panneaupocket. Dominique VIETTI est en charge de ce dossier.

Par ailleurs, une information sur la possibilité d'aide au commerce ambulancier a été distribuée aux forains présents sur le marché jeudi 26 novembre 2020. La même information sera à nouveau distribuée aux forains jeudi prochain afin d'en contacter le maximum. Colette MELON est en charge de ce volet.

## **6/ RENOUELEMENT CONVENTION MAGE**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de renouveler la convention d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement collectif (MAGE) avec le Conseil Départemental.

Cette convention permet au Département de mettre à disposition de la commune, moyennant une redevance, un technicien assistant la commune dans l'auto-surveillance de la STEP, l'établissement du RPQS (rapport sur le prix et la qualité du service assainissement), la programmation de visites annuelles, l'assistance technique sur des problématiques spécifiques, etc...

## **7/ DEMANDE DE SUBVENTION (DEPARTEMENT et REGION)**

### **Remplacement de 5 fenêtres de l'école publique :**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental via son Conseiller Départemental, au titre des enveloppes de solidarité pour le changement de 5 fenêtres de l'école publique sur la base d'un devis fourni par la SAS EXTRAT pour 5250.00 € HT.

Ces travaux ne font pas partie d'un programme global mais simplement répondent à l'urgence du moment.

Une réflexion sur une réhabilitation globale du bâtiment est difficile à conduire à ce jour compte tenu de l'incertitude de la carte scolaire, des effectifs.

Il conviendrait de disposer, indique le maire, d'une bonne lecture de l'avenir pour établir un programme de travaux cohérent, prenant en compte les évolutions, les nouvelles normes et dispositions, les surfaces à affecter, etc.

### **Mur de soutènement : accès au monument aux morts :**

Le conseil municipal autorise le maire à solliciter la Région dans le cadre du Plan Bonus Région pour la réfection du mur qui soutient l'accès au Monument aux Morts selon un devis de 92 830.00 € HT établi par l'entreprise MAIA SONNIER, spécialisée dans les travaux de confortement des murs de soutènement et dans la pose de tirants d'ancrage. Le Conseil Départemental sera également sollicité (enveloppe « Murs et ponceaux »).

Au regard du montant estimé, une consultation de type MAPA sera lancée sur la base de la reconstruction de l'ouvrage plutôt que de sa reprise.

Le conseil municipal autorise le maire, à l'unanimité, à lancer un marché à procédure adaptée (MAPA) pour la réalisation de ces travaux et à solliciter les subventions évoquées.

## 8/ ADMISSION EN NON VALEUR et DECISION MODIFICATIVE – BUDGET ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal autorise à l'unanimité :

- **l'admission en non-valeur des montants suivants**  
(Cumul de montants inférieurs au seuil de poursuite)
  - \* pour le budget assainissement 24.38 €
  - \* pour le budget général 273.00 €
- **la création d'une décision modificative**  
Pour alimenter le compte de dépenses de fonctionnement 706329 du budget assainissement à hauteur de 7 200.00 par prélèvement sur le compte 61523
- **Budget assainissement**

Monsieur le maire explique qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021, le budget assainissement devra être doté à minima de l'autonomie financière c'est-à-dire avoir son propre compte 515 (correspondant à tous les règlements et encaissements du service assainissement). Jusqu'à lors, il y avait un seul compte 515 pour le budget communal (M14) et budget assainissement (M49).

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide donc la création d'une régie dotée de l'autonomie financière pour le budget assainissement de la commune à compter du 01<sup>er</sup> janvier 2021.

## 9/ MOTIONS

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'apporter son soutien, par le biais de la signature d'une motion :

**1/ à la Région Auvergne Rhône Alpes** qui demande un assouplissement de la réglementation relative au stockage de l'eau qui est pour l'instant rendu très complexe voire impossible par de nombreuses règles.

L'ensemble du conseil municipal souhaite soutenir la motion mais précise toutefois qu'il convient d'aussi prendre en compte l'expertise des « sachants » dans le domaine de l'environnement et de la bonne gestion de l'eau.

**2/ au collectif ferroviaire** Clermont-Ferrand Thiers Boen Saint Etienne Lyon pour une réouverture de la ligne ferroviaire reliant Boën à Thiers.

## 10/ RAPPORT PRIX ET QUALITE DU SERVICE ASSAINISSEMENT COMMUNAL(RPQS)

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le rapport 2019 relatif au prix et à la qualité du service de l'assainissement.

Le rapport complet est à disposition des élus au secrétariat de mairie.

## 11/ DEMANDE DE SUBVENTIONS

### **ADMR** :

L'association sollicite la commune pour une subvention

Le conseil municipal, à l'unanimité, considère que la mise à disposition gratuite des locaux pour le fonctionnement de l'ALSH est un fort soutien compte tenu des coûts de fonctionnement engendrés par l'occupation du préau de l'école publique (chauffage, eau, électricité, entretien par le personnel municipal, etc...).

L'ensemble des élus fait remarquer qu'il est regrettable et injuste que ces éléments n'aient pas été précisés dans la « plaquette bilan » réalisée récemment par l'ADMR et distribuée aux familles. À « la ligne St Just en Chevalet » il ne figure aucune aide alors que d'autres communes figurent au travers d'une subvention.

Certains élus ont d'ailleurs été interpellés. Un courrier sera adressé à l'ADMR.

**ADAPEI** : le conseil municipal ne donne pas suite à la demande de l'ADAPEI.

### **Gendarmerie : Visite Colonel HEYNAUD**

Monsieur le maire informe avoir reçu le Colonel HEYNAUD avec Michel COMPAGNAT. Le Colonel commande le groupement de gendarmerie de la Loire et succède au Colonel Romain PASCAL.

Le maire a voulu rapidement orienter le débat autour du sujet des actuels locaux et de l'organisation de la brigade de Saint Just en Chevalet et de sa position à Saint Germain Laval.

Le Colonel HEYNAUD a précisé que ce n'était une actualité de l'immédiat mais certainement à venir...

La commune doit donc rester vigilante précise le maire comme d'ailleurs pour toutes les institutions présentes sur le territoire.

C'est un combat permanent précise-t-il encore tout en indiquant que les échanges furent cordiaux et sympathiques.

### **Programme voirie 2021**

Michel COMPAGNAT, conseiller délégué chargé de la voirie informe des voiries ou parties de voiries qui seront traitées en 2021 :

- Chemin de Thomasson suite aux travaux
- Chemin de la Croze : descente vers les habitations
- Chemin du Breuil : zone au droit du collectif Loire Habitat
- Une partie du « Grand Chemin » (du « réservoir » à l'Allée)

La commune dispose d'une enveloppe communautaire de 40 150.00 € et financera le dépassement (environ 2200.00 €). Elle récupèrera par la suite 50 % du dépassement via les subventions du CD perçues par la CCPU.

### **Syndicat des Eaux de la Bombarde(SMBE)**

Monsieur le maire porte à connaissance de l'assemblée municipale un courrier du Syndicat Mixte des Eaux de la Bombarde adressé à Madame la Préfète quant au retrait obligé de certaines communes de Loire- Forez- Agglomération( LFA) du Syndicat (SMEB) suite à la prise de compétence « eau potable » de LFA au le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Par ce courrier co-signé par les maires des communes concernées par ce retrait, le Président souligne son mécontentement quant à la façon dont les choses se sont passées et quant aux raisons évoquées par LFA.

Ce courrier a été adressé à toutes les communes membres du Syndicat Mixte des Eaux de la Bombarde.

### **Visite STEP et installation Fromagerie**

À la demande de certains élus, une visite des installations de la station d'épuration communale aura lieu le vendredi 15 janvier 2021 à 15 heures en compagnie de Monsieur FOURGERE, technicien MAGE et de Christophe ALLARD salarié communal chargé du suivi et de l'entretien de la STEP.

En décembre, une visite des installations de la station de prétraitement construite tout récemment par la fromagerie et actuellement en service aura également lieu.

### **Site internet**

Dominique VIETTI et les membres de la commission chargés de la réalisation du nouveau site internet de la commune informent le conseil municipal que la structure du site est désormais réalisée et qu'il convient dorénavant d'alimenter les rubriques.

Dominique VIETTI et Antoine CHAMOURET ont suivi une formation leur permettant d'intervenir pour la mise à jour du site, une deuxième session est prévue pour le personnel du secrétariat.

## **Village sport nature**

La commission chargée de la signalisation dans le cadre du label « Village Sport Nature » a fait un état des lieux de la signalétique existante.

Une réflexion sera menée sur de nouveaux panneaux notamment ceux d'entrées de village. Ils sont obsolètes et devraient être déposés par l'équipe municipale pour certains dès mardi 01<sup>er</sup> décembre.

## **Adressage**

Urielle GONARD fait un point sur l'adressage.

Une tournée a été faite sur l'ensemble de la commune afin de recenser les modifications à apporter ou les panneaux complémentaires à commander pour pouvoir finaliser l'adressage sur la commune rapidement.

## **Vœux du maire**

Compte tenu de la crise sanitaire, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'annuler la cérémonie des vœux du maire se déroulant traditionnellement le premier vendredi suivant le jour de l'an.

La rétrospective de l'année 2020 sera tout de même réalisée et diffusée au travers du nouveau site de la commune qui devrait être opérationnel fin décembre-début janvier 2021.

Le traditionnel discours du maire fera l'objet d'une distribution dans les boîtes aux lettres comme les années précédentes.

## **Ordures ménagères**

Urielle GONARD fait un compte rendu de la réunion en CCPU relative au traitement des déchets à laquelle elle a assisté.

Sur le territoire, il est produit 450 kg de déchets par habitant (dépôt dans container et déchetterie).

Ce volume est relativement élevé aussi, l'objectif est de diviser ce volume par deux d'ici 2025 et de mettre en place la collecte des bio-déchets d'ici 2023.

Par ailleurs il est annoncé une hausse de la TGAP (taxe générale sur les activités polluantes) de 13 000.00 € pour 2021 ce qui pourrait contraindre la CCPU à une augmentation de la part des ordures ménagères dès 2021. Cette hypothèse sera examinée au prochain conseil communautaire.

Lors de cette réunion il a également été signalé qu'une réflexion était engagée quant à l'extension de l'actuelle déchetterie.

## **Interventions de fin de séance**

Clément MOISSONNIER intervient pour signaler que des communications municipales ont été faites au nom de l'équipe municipale sans en avoir été préalablement informé.

Pascal PONCET explique que ce sont plutôt des informations urgentes provenant de l'ARS ou de la Préfecture qui ont été communiquées sur la demande des institutions notamment au niveau de la COVID 19 et de la grippe aviaire et qu'effectivement il n'a pas pris le temps d'informer tous les élus du conseil de cette diffusion.

Clément MOISSONNIER dit également regretter le sapin de Noël installé auparavant devant le bar « le Capricorne ». Il lui est expliqué qu'il devenait de plus en plus compliqué de trouver un grand et beau sapin, que par ailleurs la réservation avait été supprimée lors de la réfection du bourg et des places.

Un sapin sera implanté, comme l'an passé, au sein du décor de lumière réalisé place de Rochetaillée.